Accusé de réception en préfecture 047-214700312-20240212-lmc1DIV2471018-DE Date de télétransmission : 14/02/2024 Date de réception préfecture : 14/02/2024

DIV N° 2024 - 71 - 018



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 12/02/2024

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 12 février 2024 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguet, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°18-rehabilitation-seuil-Beauregard

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric, Madame LASSORT Sheihnas **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur SAINT-BEAT Frédéric), Monsieur PATRY Julien (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029	
Nombre de membres en exercice :	029	
Nombre de membres présents :	024	
Nombre de suppléants :	00	
Nombre de procurations :	02	

Accusé de réception en préfecture 047-214700312-20240212-lmc1DIV2471018-DE Date de désant sission: 14/62/2024 Date de réception préfécture 44/62/2024

Rapporteur: Madame Pascale LUGUET

I - Exposés des motifs

Le 15 janvier dernier, à la Maison de Garonne, les élus des territoires concernés par le devenir du seuil de Beauregard se sont réunis à l'initiative du président de l'association de sauvegarde du seuil de beauregard, Christian DÉZALOS, pour interpeller l'Etat sur l'urgence de la situation et notamment le risque de ne plus pouvoir assurer l'alimentation en eau des foyers de l'agglomération agenaise.

Ainsi, le député Michel LAUZZANA, le président de l'agglomération Jean DIONIS du Séjour, le maire du Passage Francis GARCIA et le maire de Boé Pascale LUGUET se sont joints à cette protestation en signant une lettre ouverte au ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Monsieur Christophe BÉCHU.

Cette lettre, dont vous trouverez le texte ci-après, sera également signée par les deux sénateurs de Lotet-Garonne. Madame Christine BONFANTI-DOSSAT et Monsieur Michel MASSET.

Monsieur le Ministre,

Nous tous, habitants de l'Agenais, observons avec effarement le niveau de la Garonne depuis plusieurs années. Nous sommes inquiets et c'est cette peur qui nous pousse aujourd'hui à nous mobiliser et à vous interpeller.

En 2022, nous sommes rentrés en situation de sécheresse dès le printemps, et la situation est restée dramatique toute l'année. A la sortie de l'hiver 2022/2023, nous étions toujours à un niveau drastiquement bas. 2023 a été une année également compliquée car malgré une pluviométrie totale de 816 mm, celle-ci s'est concentrée exclusivement sur la fin de l'année, et nous avons durant toute l'année subi des débits très faibles pour la Garonne en raison de l'absence de manteau neigeux pyrénéen. Les données compilées par le Syndicat mixte d'étude et d'aménagement de la Garonne (SMEAG) ces 18 derniers mois positionnent les débits de la Garonne à la station de Lamagistère aux niveaux les plus bas des enregistrements effectués. Nous avons vu jusqu'à fin octobre 2023 notre fleuve transformé en ruisseau.

C'est de notre territoire qu'il s'agit, et de notre réserve en eau.

Jusqu'à fin octobre 2023, la situation hydrologique tendue a imposé des restrictions de prélèvements renforcées et les réserves disponibles pour le soutien d'étiage ont été consommées à plus de 85%.

Les débits de la Garonne observés à la station de Lamagistère ont été l'hiver 2022/2023 trois à six fois inférieurs à la normale, atteignant le niveau critique de 120 m3/s entre janvier et mars 2023, là où une année médiane, ils devraient être entre 300 et 600m3/s.

Cette situation s'installe et ces valeurs très basses observées en automne-hiver puis durant l'été 2023 deviennent la norme dans le contexte de changement climatique. La répartition de notre pluviométrie se modifie, nous recevons toujours entre 600 et 700 mm par an mais sur des périodes très courtes, concentrées, et nous subissons le reste du temps des débits de la Garonne de plus en plus bas.

Comparativement aux 30 dernières années, la situation de notre territoire est critique. Nous sommes inquiets.

Accusé de réception en préfecture 047-214700312-20240212-lmc1DIV2471018-DE

Date de réception préfecture : 14/02/2024

Rapporteur: Madame Pascale LUGUET

La modification de la répartition de la pluviométrie signifie pour nous un durcissement sur la ressource en eau et la cristallisation de plusieurs sujets problématiques qu'il va falloir affronter de manière urgente.

NOTRE PREMIERE PREOCCUPATION EST CELLE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES HABITANTS DE NOTRE TERRITOIRE

Notre département du Lot-et-Garonne a la chance d'être traversé par des rivières importantes, qui sont la base de l'approvisionnement en eau de l'ensemble de la population.

Pour les 100 000 habitants de l'Agglomération, cette alimentation en eau potable est fragile car elle repose pour l'essentiel sur l'eau de la Garonne dans laquelle nous avons nos points de prélèvement.

Cette fragilité nous dépasse, elle est départementale. Ce sont 330 000 habitants qui sont concernés, particulièrement ceux des zones déjà vulnérables, et tous, nous appréhendons particulièrement les conditions extrêmes qui se dessinent pour les étés à venir.

A l'échelle départementale, un schéma directeur de la ressource en eau est en cours de finalisation, et celui-ci pointera les défaillances et les manques de cette ressource à ce niveau global, ainsi que la nécessité de mettre en place plusieurs réserves en eau. La première version du schéma directeur présentée en Préfecture le 7 décembre 2023 suppose une solidarité entre Agglomérations alimentées par la Garonne et le Lot, avec le reste du département en grande difficulté. Cela rend d'autant plus urgente la sécurisation de la ressource Garonne.

Les années 2022 et 2023 ont été une démonstration de nos craintes et ont mis en exergue l'urgence de la situation. Durant ces périodes, jusqu'à l'automne, le niveau de la Garonne a été soutenu par des lâchers d'eau comme cela n'était jamais arrivé.

Ce niveau de soutien ne sera pas possible tous les ans, les lacs des Pyrénées ne se remplissent pas, et nous sentons déjà que les années suivantes seront à nouveau très problématiques.

LA REHABILITATION DU SEUIL DE BEAUREGARD : UN PROJET INNOVANT POUR SECURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Depuis plus de dix ans, les élus du territoire de l'Agglomération d'Agen et l'Association pour la réhabilitation du Seuil de Beauregard, portent un projet de sécurisation de l'approvisionnement en eau, et particulièrement de l'eau potable au travers de la réhabilitation du seuil de Beauregard sur la base du seuil naturel existant à cet endroit (seuil à 36,3m NGF) et prédisposant à un barrage, tel qu'il fut créé en 1856.

Depuis des années, ce projet est bloqué alors que l'urgence s'accélère.

Ce projet n'a pas encore pu aboutir en raison de blocage administratif. Or il est temps aujourd'hui de considérer la signification qu'il porte dans le contexte climatique actuel et d'arrêter de se réfugier derrière une position

Accusé de réception en préfecture 047-214700312-20240212-lmc1DIV2471018-DE

Dete de dédétre sinissien: 14/82/2624 Date de récoure préfecture 94/82/2024

Rapporteur: Madame Pascale LUGUET

juridique contestable alors qu'il s'agit de traiter d'un problème d'urgence majeure.

Au travers de cette lettre ouverte, nous vous demandons donc formellement de réexaminer la faisabilité de notre projet, tant sur les plans techniques que juridiques.

Le blocage actuel, outre qu'il soit en partie juridique, est essentiellement idéologique, avec une supposée défense de l'écologie que nous contestons fermement.

Le projet défendu par nos élus et nos habitants est d'abord un projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable des 100 000 habitants de l'Agglomération et des 330 000 habitants du département, mais il est également pensé dans le respect des prescriptions environnementales avec la volonté de garantir une continuité écologique en particulier pour la migration de la Grande Alose et la circulation des poissons et des sédiments. Aujourd'hui, il intègre aussi de manière prégnante le contexte climatique qui se dessine pour les années à venir et qui menace la ressource en eau de l'Agglomération d'Agen.

Nous sommes persuadés qu'il existe des chemins juridiquement respectueux de l'Etat de droit et de ses principes et qui pour autant tiendront compte de la situation particulière de ce seuil naturel sur lequel le barrage existant doit être réhabilité. Il ne peut pas être opposé dans ce projet un dogme générique quant à la création des barrages, de même que le classement arbitraire de la Garonne au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement la positionnant en liste 1 en aval du seuil, et en liste 2 en amont.

Il est temps que les obstacles juridiques et écologiques soient levés car ils sont entièrement pris en compte dans la conception du projet voulu par l'Agglomération d'Agen.

Une analyse complète et objective du projet permettra alors de mettre en évidence ses avantages secondaires non négligeables : production d'énergie renouvelable, valorisation touristique, mobilités douces, etc.

Ainsi, tout en respectant le fleuve et le domaine patrimonial de l'Etat, l'Agglomération d'Agen est volontaire pour être le maitre d'ouvrage d'un projet de seuil dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire. Il est donc temps d'identifier ensemble la solution juridique respectueuse de l'Etat de droit qui permettra de mettre en mouvement ce projet.

NE TARDONS PLUS, IL Y A URGENCE!

M. le Ministre, rouvrez sincèrement le dossier du seuil de Beauregard!

Le temps n'est plus à s'abriter derrière des arguties et des alibis juridiques qui sont tous dépassables! Le temps est à l'action.

Nous comptons sur vous!

Rapporteur : Madame Pascale LUGUET

Il vous est proposé, chers collègues, d'associer le conseil municipal de Boé à cette démarche pour soutenir la reconstruction du seuil qui se situe sur les communes de Boé et le Passage et ainsi garantir l'approvisionnement en eau des habitants de notre commune et de l'agglomération.

II - Considérants et références juridiques

Vu la proposition de lettre adressée au ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S):

SOUTENIR : l'action portée par l'association de sauvegarde du seuil de Beauregard et les collectivités territoriales concernées,

INVITER: nos concitoyens à signer ce courrier.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil, Le secrétaire de séance, Le Maire,